



# Épidémie de COVID-19

## FAQ : COVID-19 ET PRODUITS HYDRO-ALCOOLIQUES

1

### Qu'est ce qu'un produit hydro-alcoolique (PHA)?

Un produit hydro-alcoolique est un **désinfectant pour les mains** qui se présente sous forme de **solution** ou de **gel prêt à l'emploi**. Ce sont des produits biocides (*type de produit TP1 - hygiène humaine*) dont la mise sur le marché et l'utilisation sont encadrées par le règlement européen (UE) n° 528/2012 du 22 mai 2012.



*NB : Ces produits hydro-alcooliques portent souvent les acronymes de **SHA** (solution hydro-alcoolique) ou **GHA** (gel hydro-alcoolique).*

2

### Coronavirus : comment choisir son produit hydro-alcoolique ?

✓ Dans le contexte de pandémie, les produits hydro-alcooliques revendiquant une efficacité vis-à-vis du SARS-CoV-2 doivent :

- **Répondre à la norme NF EN 14476** qui indique que le produit a fait l'objet de tests démontrant son activité virucide. **La référence à la norme doit figurer visiblement sur l'étiquetage.**
- **Contenir de l'alcool éthylique (ou éthanol) ou de l'alcool propylique (propane-1-ol ou n-propanol) ou de l'alcool isopropylique (propane-2-ol ou isopropanol) dont la concentration optimale est comprise entre 60% et 70%** (pourcentage exprimé en volume/volume) ou si exprimé en masse/masse à une concentration comprise entre 520 et 630 mg/g (équivalence obtenue par approximation avec un mélange éthanol et eau). **La concentration en alcool doit figurer visiblement sur l'étiquetage pour les lots fabriqués à partir du 31 mai 2020.**

3

### Les produits hydro-alcooliques sont-ils plus efficace que le lavage des mains à l'eau et au savon ?

Il n'y a aucun intérêt à utiliser un produit hydro-alcoolique si l'on dispose d'un accès à un point d'eau et à du savon (les savons liquides sont à privilégier par rapport aux savons solides).



# Épidémie de COVID-19

## FAQ : COVID-19 ET PRODUITS HYDRO-ALCOOLIQUES

Se laver les mains soigneusement est aussi efficace et moins cher. Le lavage des mains à l'eau et au savon possède l'avantage d'éliminer aussi bien les germes que les saletés, tandis que les produits hydro-alcooliques ne font que détruire les germes mais ne lavent pas. De ce fait, des saletés diverses, même microscopiques, peuvent rester à la surface des mains après utilisation et si l'on est en contact par la suite avec des virus, ils y trouveront un terrain propice à leur survie.



*NB : Le lavage des mains à l'eau et au savon ou l'utilisation de produits hydro-alcooliques jouent un rôle important dans la réduction et la limitation de la transmission manportée du virus.*

### 4

#### Quand utiliser un produit hydro-alcoolique ?

- ✓ **En cas d'absence de point d'eau et de savon, l'utilisation d'un produit hydro-alcoolique est recommandée pour la désinfection des mains, plusieurs fois par jour et notamment dans les cas suivants :**
- Après s'être **mouché**, avoir **éternué** ou **toussé** ;
  - Après avoir été en **contact avec une personne atteinte ou suspecte d'être atteinte** par le SARS-CoV-2 ;
  - Après un **passage par un environnement collectif** (réunion, réfectoire, salle de pause, etc.) ;
  - **Après avoir été en contact avec des surfaces ou des objets potentiellement contaminés par le SARS-CoV-2** (poignets de porte, rampes d'escalier, interrupteurs, etc.) et où les mains seront ensuite en contact avec la bouche, le nez et même les yeux (éviter de se toucher le visage fait ainsi partie des mesures de prévention).  
Le SARS-CoV-2 survit plusieurs heures sur des surfaces inertes, surtout si elles sont lisses.

Dans ce cas, il est important de respecter un temps de friction d'au moins 30 secondes (paumes, doigts, espaces interdigitaux, ongles et poignées) jusqu'à l'obtention de mains sèches.



# Épidémie de COVID-19

## FAQ : COVID-19 ET PRODUITS HYDRO-ALCOOLIQUES

5

Les produits hydro-alcooliques dessèchent-ils les mains ?

- ✓ **Contrairement aux idées reçues, les produits hydro-alcooliques n'aggravent pas la sécheresse et ne provoquent pas de dermatite d'irritation s'ils sont utilisés sur peaux saines (risque de diminution de l'efficacité du désinfectant en présence de souillures).**

De manière générale, ils sont bien tolérés sauf dans les cas suivants :

- **Application sur une peau abîmée** : une sensation de brûlure immédiate peut être constatée. Elle est due à la détérioration du film hydrolipidique cutané et le produit hydro-alcoolique contenant de l'alcool risquerait d'aggraver cette détérioration ;
- **Application sur une peau humide** : elle peut augmenter le risque d'irritation. Il est donc recommandé de ne pas se laver les mains immédiatement avant ou après l'application d'un produit hydro-alcoolique ;
- **Pour les personnes ayant un antécédent allergique aux parfums** : elles devraient privilégier des produits hydro-alcooliques sans parfum dont le risque allergénique est connu.



*NB : Les produits hydro-alcooliques sont davantage fabriqués à base d'éthanol moins irritant que le propanol ou l'isopropanol. La tolérance cutanée est surtout bien corrélée à la teneur en glycérine, agent protecteur le plus répandu et à l'association systématique dans ces produits d'un agent hydratant ou de glycérine qui limite l'irritation due à l'éthanol.*

6

L'absorption cutanée et respiratoire de l'alcool contenu dans les produits hydro-alcooliques représente-t-elle un risque pour la santé dans les conditions normales d'utilisation ?

L'absorption par voie cutanée ou respiratoire d'alcool, survenant lors de frictions intensives des mains avec des produits hydro-alcooliques, est extrêmement faible, voire quasi nulle.

De même, les études de la littérature n'ont pas permis de mettre en évidence des alcoolémies décelables par voie inhalée lors des frictions des mains.

Par ailleurs, il n'existe pas de contre-indication à l'utilisation par la femme enceinte.



# Épidémie de COVID-19

## FAQ : COVID-19 ET PRODUITS HYDRO-ALCOOLIQUES

✓ Sur la base des données disponibles, **l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) n'a pas pu identifier un risque sanitaire supplémentaire cancérigène, toxique pour la reproduction ou neurotoxique**, consécutif à l'exposition à l'éthanol contenu dans les produits hydro-alcooliques, dans les conditions normales d'utilisation chez l'homme et quel que soit la voie d'absorption (cutanée ou inhalatoire).

7

### Quels sont les risques d'incendie ou d'explosion liés à l'utilisation de produits hydro-alcooliques ?

Les produits **hydro-alcooliques**, de par la présence d'alcool, sont **inflammables** (point d'éclair de l'ordre de **18 à 25 °C** selon la concentration en alcool) et **sensibles aux sources d'inflammation** (flammes, surfaces chaudes, étincelles, etc.).

Pour se prémunir de tout risque d'incendie/explosion lors de leur utilisation au quotidien en entreprise, **il est impératif de respecter les quantités préconisées : une noisette suffit.**

Utiliser plus de produit augmente la quantité de vapeurs d'alcool générées, accroissant ainsi le risque d'inflammation en présence d'une source d'ignition.

Ce risque peut être à l'origine de **brûlures**.

Dans le cas de gels hydro-alcooliques artisanaux, il faut rester vigilant quant à la viscosité du produit : un gel trop pâteux incite à utiliser des quantités plus importantes de produit et reste plus longtemps sur les mains, ce qui en cas d'inflammation peut provoquer des brûlures plus graves.

Les entreprises utilisant de l'oxygène sous pression (opérations de soudage, soins médicaux, etc.) doivent être particulièrement vigilantes lors de la manipulation des équipements le mettant en oeuvre (robinetterie, tuyauteries, etc.). **En effet, l'oxygène pur facilitera grandement l'inflammation du produit hydro-alcoolique**, pouvant aller jusqu'à provoquer son auto-inflammation s'il est encore présent sur les mains de l'opérateur.

✓ **En résumé, suite à une friction des mains avec du produit hydro-alcoolique, il est nécessaire de s'assurer que tout le produit est parfaitement évaporé avant d'effectuer le moindre geste, qu'il soit professionnel ou non :**

- **Travailler** avec une flamme ou sur points chauds ;
- **Toucher** des surfaces pouvant générer de l'électricité statique ;
- **Toucher** un interrupteur ;
- **Allumer** une cigarette ;
- **Utiliser** un micro-onde, un four ou une plaque chauffante ;
- **Toucher** des surfaces métalliques (ex : véhicule).



# Épidémie de COVID-19

## FAQ : COVID-19 ET PRODUITS HYDRO-ALCOOLIQUES

8

Devant me rendre chez différents clients en journée, je suis amené à utiliser régulièrement du gel hydro-alcoolique. En cas de forte chaleur, ya-t-il un risque d'inflammation de ce produit ?

Le gel hydro-alcoolique est un produit inflammable et sensible aux sources d'inflammation (flammes, surfaces chaudes, étincelles, etc.).

Pour éviter tout risque à la suite de son utilisation, **il ne faut utiliser que la quantité prescrite, c'est-à-dire une noisette, et s'assurer qu'il s'est totalement évaporé avant de réaliser le moindre geste**, qu'il soit professionnel ou non (retourner à son poste de travail, actionner un interrupteur, allumer une cigarette, etc.).

**Pour ce qui est du stockage de gel dans l'habitacle du véhicule, il faut éviter de laisser les flacons en plein soleil. Prévoir également du papier absorbant en cas de déversement ou de fuite** afin d'éliminer le plus de liquide possible, tout en aérant abondamment le véhicule.

9

Quels sont les précautions d'emploi des produits hydro-alcooliques à prendre chez les enfants (crèches, écoles, etc.) ?

Des **accidents, chez des enfants**, liés aux mésusages des produits hydro-alcooliques (ex : projection dans les yeux) ont été rapportées dans la littérature et ainsi que par les centres antipoison. **Il est vivement recommandé de ne pas laisser ces produits à la portée des enfants, et/ou de les former à une utilisation conforme au bon usage**, afin d'éviter les mésusages de ces produits hydro-alcooliques comme la projection dans les yeux ou l'absorption par voie orale.

10

Existe-il une Fiche de Données de Sécurité (FDS) pour les produits hydro-alcooliques ?

La **FDS est l'outil de communication sur les dangers et les risques d'un produit chimique**. Les informations qu'elles mentionnent permettent de garantir la bonne gestion et la bonne manipulation du produit. La fabrication d'un mélange, comme c'est le cas pour les gels et solutions hydro-alcooliques, donne lieu à l'élaboration d'une FDS qui mentionne ainsi les informations sur le fabricant, la composition chimique du mélange, les dangers de ce mélange, ses caractéristiques physiques et chimiques, ainsi que les actions de premiers secours et les mesures de gestion des risques en cas de déversement accidentel ou d'incendie.



# Épidémie de COVID-19

## FAQ : COVID-19 ET PRODUITS HYDRO-ALCOOLIQUES

La mise à disposition de la FDS continue d'être exigible dès lors que le produit est délivré à des professionnels, soit la grande majorité des cas (les revendeurs sont des professionnels et doivent donc aussi disposer de la FDS). **Cette mise à disposition de la FDS au client doit être faite gratuitement au moment de la vente du produit.**

Document élaboré sur la base des références suivantes :

- COVID-19 et entreprise – Foire aux questions, Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), mis à jour le 4 mai 2020.  
<http://www.inrs.fr/actualites/COVID-19-et-entreprises.html>
- FAQ - Coronavirus COVID-19 : Gels et solutions hydro-alcooliques, Ministère de la transition écologique et solidaire.  
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/produits-biocides>
- Les produits hydro-alcooliques, Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.  
[https://www.ansm.sante.fr/Dossiers/Pandemie-grippale/Les-produits-hydroalcooliques/\(offset\)/8](https://www.ansm.sante.fr/Dossiers/Pandemie-grippale/Les-produits-hydroalcooliques/(offset)/8)